

Expulsions.—Les expulsions, par cause et nationalité, pour les années de 1955 à 1964, figurent au tableau 11. Les personnes qui n'ont pas encore acquis le domicile canadien (cinq années de résidence au Canada) peuvent être expulsées si elles sont membres de quelque catégorie interdite au moment de leur entrée au Canada ou si elles le deviennent au cours des cinq ans qui suivent leur entrée au Canada, si elles exploitent le vice commercialisé, si elles ont été déclarées coupables en vertu du Code criminel ou ont été enfermées dans une prison ou un hôpital d'aliénés, ou si elles sont entrées au Canada par des moyens frauduleux. Les causes qui peuvent motiver l'expulsion deviennent plus limitées, lorsque la personne a acquis le domicile canadien. Toute personne qui n'est pas un citoyen canadien peut être expulsée, sans égard à la durée de sa résidence au Canada, si on découvre qu'elle est membre d'une organisation subversive ou qu'elle est engagée dans une activité subversive quelconque, si elle a été déclarée coupable d'une infraction comportant manque de fidélité à la Reine ou si elle a participé, en dehors du Canada, à toute activité préjudiciable à la sécurité du Canada. Un citoyen canadien ne peut pas être expulsé.

11.—Expulsions¹, par cause et nationalité, 1955-1964

NOTA.—Les chiffres depuis 1903 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents.

Cause et nationalité	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Cause										
Maladies mentales et physiques.....	125	91	55	81	107	66	40	40	29	32
Fardeau public.....	23	21	13	7	10	15	18	8	7	6
Criminalité.....	192	164	145	170	232	200	223	147	152	165
Fausse représentation ² et entrée clandestine.....	282	249	262	338	317	236	252	342	251	347
Autres causes.....	81	79	34	68	85	54	59	93	108	172
Nombre total des expulsions.....	703	604	509	664	751	571	592	630	547	722
Nationalité										
Britannique.....	227	212	155	155	204	125	127	90	64	76
États-Unis.....	124	123	98	132	175	117	164	143	185	194
Autres.....	352	269	256	377	372	329	301	397	298	452

¹ Sans les personnes rejetées ou auxquelles on a refusé l'admission.

² Comprend les expulsions de marins déserteurs.

Section 3.—Statistique de l'émigration

L'émigration du Canada est un facteur important qui tend à neutraliser dans une certaine mesure les résultats de l'immigration passée et de celle d'aujourd'hui. Le mouvement d'émigration le plus considérable a toujours été, naturellement, celui vers les États-Unis et cette émigration de Canadiens de naissance, et d'Européens qui s'étaient d'abord dirigés vers le Canada, a atteint des proportions considérables à certaines époques. On ne dispose pas de données statistiques canadiennes sur l'émigration, mais les chiffres contenus au tableau 12, qui proviennent des rapports annuels du Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis, montrent combien de personnes ont quitté le Canada pour les États-Unis au cours des années terminées le 30 juin 1955 à 1964 avec l'intention déclarée de s'y établir en